ADIL
-LA DRÔME-
observation habitat

OBSERVER
POUR MIEUX DÉCIDER

LETTRE
OBSERVATION HABITAT

38/ AVRIL 2016

Vue aérienne de Chabeuil (26)

LA DRÔME
AU SEIN DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉDITO

UNE NOUVELLE ÉCHELLE DE COMPARAISON

La nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes dans laquelle s'inscrit la Drôme compte désormais 12 départements.
Nos références habituelles de comparaison ont donc changé. La mission d'observation de l'Adil 26 propose quelques données clés pour situer le département dans cette nouvelle configuration. On relève des forces et des faiblesses d'un département méridional.
On retiendra notamment la croissance démographique et l'attractivité de la Drôme située sur une voie de passage essentielle à l'échelle européenne.

Hervé CHABOUD, Président de l'ADIL 26
Conseiller départemental délégué,
en charge du suivi de l'ADIL et du CAUE

DOSSIER

Comment la Drôme se situe-t-elle dans le nouveau contexte territorial régional ? Les éclairages statistiques font apparaître un territoire dynamique.

Centre-ville de Valence

suite de l'article en page 2

SOMMAIRE

ÉDITO P.1
Hervé Chaboud, Président de l'ADIL 26, Conseiller départemental délégué en charge du suivi de l'ADIL et du CAUE

ENTRETIEN P.2
Patrick Labaune, Président du Conseil départemental, Député de la Drôme

DOSSIER P.3
La Drôme, un département dynamique de Rhône-Alpes

AGENDA P.4

ACTIONS & PUBLICATIONS P.4

QUESTION/RÉPONSE P.4

Consultez les sites Internet de l'ADIL 26 : Information logement, Observation habitat et Information énergie !
http://adil.dromenet.org
http://adilobs.dromenet.org
http://pie.dromenet.org

ENTRETIEN

LA DRÔME

UN DÉPARTEMENT DYNAMIQUE D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Depuis le 1er janvier 2016, la région Rhône-Alpes et la région Auvergne ont fusionné. L'objectif de la réforme est de renforcer ces territoires dans le contexte européen et de réaliser des gains d'efficience. La nouvelle région est imposante : 13% du territoire national, 7,7 millions d'habitants (12% de la population française), 3,2 millions d'emplois. Au sein de ce vaste territoire composite, la Drôme, à la fois urbaine et rurale, constitue un département attractif et dynamique.

PATRICK LABAUNE
Président du Conseil départemental
Député de la Drôme

Quelle place tient la Drôme dans la nouvelle Région ?

Avec 491 000 habitants, la Drôme représente 6% de la population de la région Auvergne Rhône-Alpes. La force de notre département réside dans le fait d'être à la fois urbain et rural, d'être une terre d'innovation et de tradition, de grand passage et d'espaces naturels préservés. Stratégiquement située au carrefour de la vallée du Rhône et du sillon alpin, la Drôme constitue un trait d'union entre le Nord et le Sud. Et en ce qui concerne notre positionnement géographique, j'imagine très bien des habitants de l'Allier (département le plus septentrional de la région) choisir la Drôme et ses champs de lavande comme destination de vacances.

(suite p.3)

Douze départements forment la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes (dénomination provisoire). Certains sont très marqués par le poids de grandes métropoles tandis que d'autres sont à dominante rurale. Par conséquent les dynamiques qui les animent sont très différentes. Comment se positionne la Drôme au sein de cet espace recomposé ?

URBAINE, PÉRIURBAINE ET RURALE

Forte de 491 000 habitants, la Drôme représente 6% de la population de la nouvelle région. Sa densité moyenne de 75 habitants par km² la rapproche des ratios constatés dans le Puy-de-Dôme et la Savoie. Tout comme ces deux départements, la Drôme est marquée à la fois par des réalités urbaines, périurbaines et rurales. Valence, avec près de 62 000 habitants, est la commune la plus peuplée du département.

POPULATION : UNE CROISSANCE SOUTENUE

La croissance démographique est modérée sur la nouvelle région qui accueille environ 58 000 habitants de plus par an entre 2007 et 2012, soit +0.8%/an. Les disparités sont très importantes entre les départements (voir carte).

La Drôme se distingue par son dynamisme démographique et son attractivité : solde migratoire et solde naturel élevés concourent à la forte croissance démographique. En effet, les deux ont progressé de +0.4%/an entre 2007 et 2012 ce qui représente un gain moyen de 3 600 habitants par an. Le solde naturel est très légèrement inférieur à la moyenne régionale (qui s'élève à +0.5%/an) et le solde migratoire très légèrement supérieur (+0.3%/an pour Auvergne-Rhône-Alpes).

Vue sur l'Ardèche, Valence

Croissance annuelle moyenne de la population en % entre 2007 et 2012 (source INSEE RGP 2012)

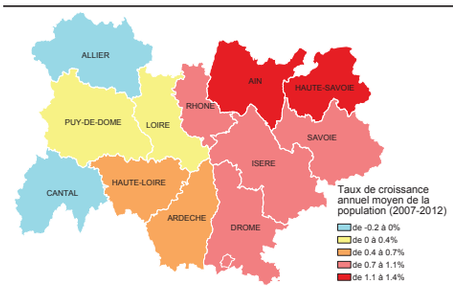

DES EMPLOIS EN HAUSSE

Auvergne-Rhône-Alpes compte 64 500 emplois de plus en 2012 qu'en 2007 (soit +2.1%). La Drôme participe à cette croissance : elle a gagné 8 000 emplois entre ces deux dates, soit une progression de 4%.

Dans le département, les secteurs où le nombre d'emploi a progressé sont la construction (+12.7% soit près de 2000 emplois de plus), celui de l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale (+9.0%) et ceux du secteur du commerce, des transports et des services (+4.5%).

Les secteurs en souffrance sont l'agriculture (perte d'environ 850 emplois soit une diminution de 8.9% du volume d'emplois) et l'industrie (environ 1400 emplois de moins, soit une baisse du nombre d'emplois de 3.7%).

L'Ecoparc Rovaltain, un pôle tertiaire et d'activités connecté à la gare de Valence TGV

50% D'OUVRIERS ET D'EMPLOYÉS

La moitié des actifs sont ouvriers ou employés. Cette part est un peu plus élevée qu'à l'échelle régionale. La Drôme présente un léger déficit de cadres par rapport à la moyenne régionale (13% contre 16%).

DES REVENUS MODESTES

Les ménages drômois sont plutôt modestes : la moitié des ménages dispose d'un revenu annuel inférieur à 18 931€. L'écart est de 855€ avec la médiane de France métropolitaine et de 1 685€ avec la médiane régionale, à la défaveur de la Drôme. Le département le moins aisé de la région est le Cantal, où la moitié des ménages dispose d'un revenu annuel inférieur à 18 214€.

UN TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉ

La région est plus épargnée par le chômage que d'autres : tous les départements présentent un taux de chômage inférieur au niveau national. La Drôme est le seul département qui fasse exception : elle atteint le même taux de chômage qu'au niveau national. 13.2% des actifs déclarent être en recherche d'emploi.

UNE CONSTRUCTION NEUVE INTENSE

Nombre de logements construits pour 1000 habitants (source DREAL, Sit@del)

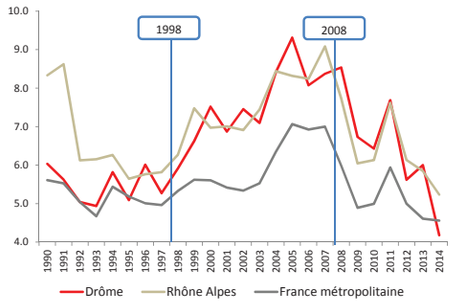

Rapportée au nombre d'habitants, la construction de logements est élevée dans la Drôme.

1998-2008 a été une période d'euphorie : on construisait en moyenne 7.7 logements par an pour 1 000 habitants dans la Drôme, un taux supérieur à la moyenne française (6.6/1 000) et équivalent à la moyenne rhônalpine (7.6/1 000).

Depuis 2009, la construction s'est ralentie (6.1/1 000). Elle est toujours presque équivalente à la moyenne rhônalpine (6.2/1 000) et reste plus intense qu'au niveau national (5.0/1 000). On se rapproche des rythmes constatés dans le début des années 90.

En résumé, au sein de la nouvelle région, la Drôme, département marqué par des réalités urbaines, périurbaines et rurales, est un territoire attractif alliant croissance des emplois et de la population et dynamisme de la construction neuve.

Sources : Recensement général de la population 2012 de l'INSEE paru à l'été 2015 et Sit@del (suivi des permis de construire) de la DREAL.

Construction de logements, Valence

ENTRETIEN (SUITE)

Quelles sont les spécificités du département ?

Tradition et innovation sont les deux termes qui résument le mieux les spécificités de la Drôme. La tradition c'est bien sûr une agriculture d'excellence, avec une exceptionnelle richesse de productions et de produits transformés haut de gamme. Être le 1er département bio de France nous confère une vraie légitimité en la matière et nous donne l'envie d'aller encore plus loin pour répondre aux attentes de qualité et de proximité des consommateurs.
Quant à l'innovation elle est partout : enseignement supérieur, technologies, recherche, start'up, développement numérique pour tous, silver économie, déplacements doux… Chaque jour, la Drôme imagine le monde de demain.

Quelles priorités le Département a-t-il décidé de promouvoir ?

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, loi du 7 août 2015 portant sur la réorganisation des compétences entre les collectivités locales) a modifié nos secteurs d'intervention. Notre priorité : la solidarité avec les Drômois et les territoires. Cela va se traduire par des investissements permettant la réalisation de projets d'aménagement (routes, collège, fibre optique, maisons de santé…) utiles à tous nos concitoyens. Nous allons également concentrer nos efforts sur le tourisme et en particulier sur la « pépite » de l'agrotourisme dont le potentiel doit être mieux valorisé.

ACTIONS ET PUBLICATIONS

CONSTRUIRE OU RÉNOVER ?

Sur certains territoires de Drôme ou d'Ardèche, des quartiers ne correspondent plus à la demande des ménages et sont désaffectés. Poursuivre la construction neuve dans un contexte de marché détendu peut contribuer à accentuer le phénomène.

Dès lors, faut-il continuer à favoriser la réalisation d'un nouveau parc immobilier ou agir sur l'offre existante ? Faut-il construire ou rénover ?

Cette question sera au coeur de la prochaine rencontre annuelle de la mission d'observation bidépartementale de l'ADIL 26 qui se déroulera le 17 juin 2016 après-midi au centre des Clévos à Étoile-sur-Rhône.

Cet événement sera articulé avec l'exposition «Réinventer notre habitat» présentée dans le même lieu et que les participants à la rencontre pourront visiter.

La Mission départementale d'observation de l'habitat

Mise en place en 2003, la Mission départementale d'observation de l'ADIL 26 bénéficie du concours financier des départements de la Drôme, de l'Ardèche et de structures intercommunales ainsi que de l'appui des DDT. Son organisation résulte d'une charte de partenariat signée entre les Présidents des Conseils Départementaux, les Préfets de la Drôme, de Ardèche, le Président de l'ADIL 26 et de conventions avec les EPCI.

Contacts : Jacques EBEL
Louise DUPEYRON
Charline GÉRARD

Observation habitat

La mission départementale d'observation de l'ADIL 26 capitalise un ensemble de données statistiques sur le logement, la démographie, etc.

Elle réalise des analyses, publie des études et conduit des animations : réunions d'information, rencontres ...

CONFÉRENCE DES TERRITOIRES

Fin mars, le Conseil départemental de l'Ardèche a convié la mission d'observation à participer à la Conférence des Territoires. Son intervention a éclairé les principales caractéristiques et les principaux enjeux liés à l'habitat sur le département. La diffusion de l'étude «Habiter en Ardèche», synthèse des dynamiques démographiques et de l'habitat sur les territoires, a été lancée à cette occasion.

BILANS ANNUELS DES PLH

Le mois de mars a été marqué par de nombreuses présentations en commission des bilans de programmes locaux de l'habitat (PLH). La communauté de communes de Rhône-Helvie, de Rhône-Crussol, d'Aubenas-Vals ont demandé à la mission d'observation d'intervenir sur le suivi des indicateurs du PLH ou sur une thématique spécifique (les marchés, la demande en logement social...). Ces animations sont proposées à tous les territoires partenaires de l'observatoire.

GTLU

Le Groupe Technique Logement et Urbanisme, co-organisé par le CAUE de la Drôme et la mission d'observation, s'est réuni le 17 mars dernier sur le thème des dispositifs de conseils aux particuliers. À l'état des lieux des différents dispositifs existants dans la Drôme ont succédé des échanges sur leur articulation actuelle ou potentielle. Des témoignages ont ensuite permis de présenter des expérimentations visant à mieux combiner les dispositifs. L'ensemble des documents issus de cette réunion sont disponibles sur le site de la mission d'observation à la rubrique «rencontres».

QUESTION / RÉPONSE

Comment apprécier le phénomène d'hébergement chez un tiers ?

L'hébergement chez un tiers désigne le cas où une personne habite chez un parent, un ami, une connaissance, gratuitement, contre une participation financière, ou contre des services.

On considère que l'hébergement chez un tiers relève du mal-logement lorsque qu'une personne a entre 25 et 60 ans, n'a pas les moyens d'être indépendante, n'est pas étudiante, et n'a pas de lien de parenté directe avec l'occupant en titre.

Ces situations peuvent être repérées dans le fichier détail individu du recensement général de la population de l'INSEE. Environ 1 200 personnes seraient concernés par ce type de mal-logement dans la Drôme et près de 900 en Ardèche. La Fondation Abbé Pierre dans son rapport sur le mal-logement 2015 rapporte que suivant cette définition, selon l'INSEE, en France, près de 80 000 personnes sont confrontées à cette difficulté.

ADIL – LA DRÔME – observation habitat

MISSION DÉPARTEMENTALE
D'OBSERVATION
DE L'HABITAT DE LA DRÔME
ADIL 26

44 rue Faventines BP 1022
26010 Valence
tél. 04 75 79 04 66
fax. 04 75 79 04 54
mail. adil26@dromenet.org
site http://adilobs.dromenet.org

La lettre de la Mission d'Observation de l'Habitat de l' ADIL, est éditée comme supplément à la lettre de l'ADIL 26
Dépôt Légal n°1923 C/79 - ISSN 1952-8574
Directeur de la publication - Jean-Luc Piolet
Rédacteur en chef : Philippe Bouchardeau
Collaborateurs : Louise Dupeyron Jacques Ebel, Odette Soulier
Conception : Vincent Sauty
Imprimeur : Impressions modernes
Crédit photos : ADIL 26, CALD, CAUE 26

Un outil partagé

LA DRÔME LE DÉPARTEMENT — ardèche LE DÉPARTEMENT — MINISTÈRE DU LOGEMENT, ET DE L'HABITAT DURABLE

avec les territoires
et les professionnels

Papier recyclé